

S. O. S. B. U.

QUI SAUVERA LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ?

Devant la dégradation dramatique de la situation des établissements qu'elle représente au sein de l'A.B.F., la Section des Bibliothèques universitaires, qui avait — on s'en souvient — publié en 1973 un Livre noir des Bibliothèques universitaires, a décidé, dans l'optique des élections législatives de 1978, de lancer un nouvel appel à l'opinion et aux hommes politiques.

Vous trouverez ci-dessous le texte de ce document et celui de la lettre d'envoi adressée aux responsables des partis politiques et aux candidats.

Association des bibliothécaires français, 65, rue de Richelieu, Paris 2^e
Section des bibliothèques universitaires

Paris, le 23 décembre 1977

Monsieur,

A l'approche des élections de mars 1978, la section des bibliothèques universitaires de l'Association des bibliothécaires français a jugé nécessaire d'attirer l'attention de l'opinion publique et des partis politiques sur un état de fait **catastrophique** pour l'avenir des universités, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous vous demandons donc de vous **engager** sur le document ci-joint d'une manière claire et précise. Les réponses que nous recevrons seront dès la fin de janvier diffusées auprès de toutes nos universités, de **tous les étudiants** qui souffrent et pâtissent des lacunes et faiblesses de nos établissements. Il faut que chacun soit informé et que sur le plan politique, des décisions soient prises : ou bien on continue à laisser aller les bibliothèques universitaires à la dérive, ou la gravité de nos problèmes est comprise et un plan de redressement est adopté. Les bibliothécaires apprécieront les réponses qui leur seront envoyées (ou remarqueront les non réponses), soucieux de bien faire marcher les instruments de travail où chaque jour ils constatent un manque de moyens affligeant et pour l'heure, aucune perspective encourageante. Ils ne demandent rien pour eux mais beaucoup pour les universités où ils voudraient aussi être mieux compris et entendus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la section des bibliothèques universitaires
Le Président A. Daumas

RENOUVEAU OU AGONIE

Les bibliothèques universitaires françaises en état de mort lente.

En 1973, la section des bibliothèques universitaires de l'Association des bibliothécaires français, avait fait paraître une brochure intitulée : *Le livre noir des bibliothèques universitaires*.

Chiffres irréfutables à l'appui, il y était démontré que nos établissements cependant définis par un décret pris en application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur comme ayant une mission « d'orientation, d'étude, de recherche et d'enseignement bibliographique et documentaire », n'étaient pas en mesure de répondre aux besoins les plus indispensables pourtant fixés à des limites basses par les rédacteurs des rapports du VI^e plan.

Ceci, faute de moyens : *crédits de premier équipement et subventions de fonctionnement* très insuffisants, personnel pas assez nombreux et mal réparti dans les différentes catégories d'emplois, *absence d'une politique* cohérente et claire tant pour le court et le moyen terme qu'à longue échéance, *services centraux inexistantes ou embryonnaires* (Centre national de prêt, catalogage centralisé et partagé, catalogues collectifs), *structures inadaptées* aussi bien à l'organisme administratif central qu'au niveau régional (totalement négligé) ou local, *formation professionnelle* à revoir dans son recrutement, ses programmes, sa durée.

Malgré une diffusion assez large du *Livre noir* en 1973 auprès des parlementaires, des élus locaux et de nombreuses personnalités, malgré des articles parus dans la grande presse et dans les revues spécialisées, malgré les cris d'alarmes prononcés chaque année au congrès national de l'Association des bibliothécaires français, malgré les remarques répétées des syndicats, la situation n'a fait qu'empirer.

Un court instant après le colloque de Gif-sur-Yvette, organisé en avril 1975 et présidé par J.P. Soisson alors à la tête du Secrétariat d'État aux Universités, on a pu croire qu'on s'intéressait en « haut lieu » aux bibliothèques universitaires et qu'on comprenait leur rôle fondamental dans l'enseignement et dans la recherche. Mais presque rien n'est venu concrétiser les promesses faites : c'est une situation catastrophique, un état d'agonie...

I - PRÉSENTATION

Rappel historique

Les bibliothèques universitaires sont véritablement nées en France à partir de 1880. La situation resta presque sans changement jusqu'en 1950 : 17 académies avec 17 bibliothèques universitaires (celle de Paris comprenant 4 bibliothèques de facultés et 4 bibliothèques diverses — Sainte-Geneviève, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, Bibliothèque d'art et d'archéologie, Langues orientales). Elles étaient constituées par une *trentaine de bâtiments* employant *500 personnes* pour *150 000 étudiants*.

Le personnel comprend quatre catégories : scientifique (conservateurs), technique (sous-bibliothécaires), administratif et de service (gardiens, magasiniers).

Depuis 1950, de nouvelles universités furent fondées, dotées de bibliothèques universitaires, en même temps que l'on construisait des bibliothèques neuves sur les campus où s'épanouissaient les « vieilles » universités ; c'est ainsi qu'une *centaine de bibliothèques* furent édifiées entre 1955 et 1976.

Il y a aujourd'hui 47 bibliothèques interuniversitaires ou d'université, comprenant au total 123 sections en province, et 42 à Paris, (droit, lettres, sciences, médecine, pharmacie) de taille variable.

Les effectifs atteignent un peu plus de 3 000 agents, dont 1 250 professionnels, pour desservir 820 000 étudiants cependant que des entreprises de coopération ont vu le jour : catalogues collectifs (communs à plusieurs bibliothèques), catalogage à la source des thèses, catalogage centralisé des livres français (CANAC)...

Mission des bibliothèques universitaires

Pour remplir la mission définie donc par le décret du 23 décembre 1970, les bibliothèques universitaires devraient pouvoir être vraiment l'instrument de travail des enseignants,

chercheurs et étudiants, la base de leur documentation, la source des informations chaque jour plus nombreuses et nécessaires.

La bibliothèque universitaire devrait donc être un service essentiel de l'Université voué à l'élaboration et à la transmission de la connaissance, au développement de la recherche et à la formation des hommes.

La bibliothèque doit faciliter la rencontre du document et du public universitaire, d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants qu'elle dessert. Or, à côté du cours magistral la part d'initiative et de recherche de l'étudiant augmente, et dans toutes les disciplines c'est le document imprimé qui permet cette recherche.

En outre, comme les universités elles-mêmes, les bibliothèques universitaires veulent aussi s'ouvrir vers le monde extérieur en laissant un public non universitaire accéder aux documents qu'elles conservent.

Mais elles ont de moins en moins les moyens d'accomplir leur mission, en effectifs comme en crédits. C'est pourquoi dès 1970, les enseignants ont été amenés à développer des bibliothèques d'UER et d'instituts que l'on a qualifiées de chapelles documentaires, fonctionnant sur des crédits de recherche.

A partir d'un certain stade de développement, celles-ci posent des problèmes techniques et de gestion, (permanences d'ouverture, contrôle des communications, etc.).

Ces bibliothèques ont toujours été utiles aux étudiants en leur offrant des exemplaires supplémentaires des traités et manuels essentiels ; il est vrai aussi que les laboratoires scientifiques ont besoin d'avoir sur place des ouvrages spécialisés.

Il n'en est pas moins vrai que beaucoup des acquisitions ainsi faites seraient mieux amorties si elles étaient placées à la bibliothèque universitaire ; c'est une conséquence de la pluridisciplinarité qui se développe : le géographe a besoin d'ouvrages de géologie, le sociologue d'ouvrages d'économie, l'archéologue d'ouvrages d'histoire, etc.

Il y a inévitablement gaspillage des deniers publics tant que les achats de livres effectués par une Faculté ne s'inscrivent pas dans une politique d'ensemble du livre sur le campus : à un objet spécifique (le livre) doit correspondre une gestion unitaire.

II - SITUATION FINANCIÈRE

Ce qui a été fait

En 1968, la subvention de fonctionnement des bibliothèques universitaires était de 24 millions, en 1973 de 34 millions, en 1976 de 56 millions (plus 1 million du Centre national du livre) mais de 1969 à 1973 les crédits de fonctionnement de la direction de l'enseignement supérieur croissaient de 55 %, ceux des bibliothèques universitaires de 39 %.

Ramenée en francs constants 1976, la subvention des bibliothèques serait passée de 45 en 1968 à 57 millions en 1976, seulement pendant cette période les superficies à entretenir ont doublé et le nombre d'étudiants s'est accru de 60 %. En 1978 les crédits de fonctionnement votés sont seulement de 56,1 (58,2 si l'on tient compte des créations d'emplois pour le personnel hors statut) !

On peut dire qu'en 1976 l'État a dépensé dans l'ensemble (traitements compris) pour les bibliothèques universitaires 230 millions (1), soit 284 F par étudiant, représentant une charge de 4,40 F par habitant : le coût d'un étudiant de droit lettres étant évalué, toutes dépenses confondues, à 6 000 F, la part consacrée aux bibliothèques n'atteint donc même pas le vingtième de ce coût. Si l'on compare avec l'Allemagne, on trouve en 1975 une dépense totale en faveur des bibliothèques universitaires équivalant à 620 millions de francs pour 562 000 étudiants soit 1 103 F par étudiant et une charge de 10,30 F par habitant : deux fois et demie de plus qu'en France. Les droits de bibliothèque (15 F par étudiant) n'ont pas changé en France depuis 1967, alors que les droits d'inscription ont été augmentés.

(1) 278,5 millions en 1977 et 309,3 en 1978.

Emploi des crédits

L'augmentation de l'enveloppe ministérielle est trompeuse : si en 1968 les bibliothèques universitaires pouvaient compter dépenser 108 F par étudiant, elles n'ont plus que 80 F en 1976.

Le « Livre noir » en 1973 signalait déjà des suppressions d'abonnement : 54 % de réduction des achats de livres, 50 % de diminution des dépenses de reliures (alors que cette opération est indispensable pour la conservation des périodiques, revues, journaux, etc.).

Les restrictions se sont portées d'abord sur les achats de livres, supprimés dans de nombreuses sections de sciences, mais surtout sur les abonnements. En 1969, la section « sciences » de la bibliothèque de Nice recevait 462 titres pour 93 500 F environ ; en 1975 il ne restait plus que 119 titres mais qui coûtaient 120 000 F, car le prix des périodiques est monté en flèche : 32 % de 1974 à 1975, 25 % de 1976 à 1977 (étude faite à la bibliothèque du Mans) (2).

De 1970 à 1976, il y a eu dans les bibliothèques de sciences, médecine et pharmacie 3 808 suppressions d'abonnements (seuls 185 ont pu être repris dans cette période).

Les statistiques nationales de 1974 (dernières publiées) montrent déjà que pour 28 millions de dépenses documentaires, on avait payé 58 000 abonnements, acheté 255 000 livres : pour 820 000 étudiants, cela fait 0,33 livre par étudiant, alors que l'Unesco préconise 5 volumes par étudiant chaque année, et que le VI^e plan français en prévoyait 3...

Quelle est la situation à l'étranger ?

Le « Livre noir » montrait déjà comme le « ratio » en Allemagne était enviable : 140 F d'achats par étudiant en 1972 (28 F en France). En 1975, 52 bibliothécaires universitaires desservent 562 000 étudiants, et disposent de 95 millions de marks pour les acquisitions, soit par étudiant 170 DM, ou 340 F (37 en France). Le désavantage s'est donc accentué : 5 fois moins de moyens en 1972, 9 fois moins en 1975...

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater qu'il y aurait dans les bibliothèques universitaires françaises environ 2,9 millions d'ouvrages prêtés à domicile et 2,6 millions d'ouvrages communiqués sur place (la statistique est incertaine étant donné le grand nombre de volumes que les lecteurs consultent sans formalité grâce au principe de l'accès direct), de telle sorte qu'un étudiant français utiliserait en moyenne 7,5 livres par an, alors que son camarade allemand arrive à 19,8... : trois fois plus d'ouvrages consultés en Allemagne qu'en France.

Prêt interbibliothèques

Pour pallier les insuffisances qui existent dans toute bibliothèque, si riche soit-elle, le prêt interbibliothèques s'est régulièrement développé depuis 1945, sous l'impulsion de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Il est destiné à faire venir jusqu'au lecteur le livre qu'une bibliothèque ne possède pas elle-même, en s'adressant aux autres bibliothèques, jusqu'à l'étranger au besoin.

On s'attendrait à trouver un trafic important entre bibliothèques démunies et les statistiques de 1975 prouvent le contraire :

2 500 000 prêts interbibliothèques en Angleterre
1 400 000 en Allemagne
130 000 en France.

Même les « riches » bibliothèques de la capitale ne peuvent donner satisfaction aux demandes qui leur parviennent.

Le prêt interbibliothèques complète les ressources locales, il ne peut en tenir lieu, son importance *dépend de l'activité générale des bibliothèques et non de la pauvreté*

(2) Les revues épargnées par ces augmentations s'alignent à leur tour : **Life Sciences** 71 livres en 1977, 150 en 1978 ; **Biochemical pharmacology** 95 livres en 1977, 203 en 1978.

de l'ensemble. Il faut même reconnaître que les opérations de ce genre sont plus lourdes en France qu'en Allemagne, où la répartition des domaines d'acquisitions entre les bibliothèques selon un plan dirigiste donne toute leur efficacité aux catalogues collectifs allemands.

La comparaison avec l'Angleterre est aussi défavorable : une opération de prêt interbibliothèques revient à 2 livres sterling à Lancaster, mais à 84 F à Nancy : quatre fois plus.

Fréquentation

Les statistiques réalisées ici et là montrent que moins de la moitié des étudiants et des professeurs prennent une inscription à la bibliothèque par une démarche volontaire. Encore faut-il ajouter que tous les inscrits ne fréquentent pas assidûment la bibliothèque (ce qui est heureux, car malgré les constructions récentes, les salles de lecture seraient très vite débordées s'il en était autrement).

Pourquoi cette désaffection ? Parce que les lecteurs ne trouvent pas à la bibliothèque toute la documentation qu'ils sont en droit de souhaiter et qu'ils ne sont jamais certains de l'obtenir par le prêt interbibliothèques. En revanche, on a constaté qu'une recrudescence d'achats par étudiant en 1972 (28 F en France). En 1975, 52 bibliothèques universitaires d'acquisition entraînaient l'année suivante une montée spectaculaire de la communication sur place et des prêts à domicile. Au lieu de croître, le droit pour tous à l'accès aux livres diminue d'année en année.

III - LES REMÈDES

Plan de réorganisation (1975)

En 1975 l'ensemble des associations professionnelles a approuvé un plan de réorganisation des bibliothèques universitaires (publié dans le *Bulletin d'information* de l'Association des bibliothécaires français, n° 88) que l'on peut résumer ainsi :

Au niveau régional, mise en place d'une structure régionale de documentation combinant les éléments actuels (bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales, bibliothèques centrales de prêt) en leur donnant une cohésion administrative sous l'impulsion d'un « inspecteur régional » choisi parmi le personnel scientifique des bibliothèques. Cette structure permettra la constitution de catalogues collectifs actifs développant l'utilisation des collections existantes pour la communication, autour d'une bibliothèque de conservation recueillant les collections dont les autres bibliothèques souhaitent se dessaisir. Cette déconcentration s'inscrivait naturellement dans l'orientation de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, supprimée depuis, alors qu'il est nécessaire au contraire, de renforcer les moyens concentrés à l'échelon central pour la conception de la gestion, la planification, l'incitation, la coordination, avec un service technique parfaitement informé des nouvelles méthodes et des nouveaux procédés techniques expérimentés dans les bibliothèques du monde. Au niveau de l'université, organisation de l'ensemble des collections de documents du campus selon trois niveaux :

Niveau A pour le 1^{er} et le 2^e cycles. Bibliothèques situées soit dans les salles de la B.U., soit dans les salles des UER.

Niveau B pour le 3^e cycle et les chercheurs. Bibliothèques semi-encyclopédiques à partir des salles spécialisées des bibliothèques universitaires groupant livres et périodiques d'un même niveau scientifique où est recueillie toute la recherche publiée et officielle.

Niveau C pour la recherche de pointe non encore publiée ou très spécialisée, des centres de documentation d'UER proches des chercheurs.

Ce plan entraîne une harmonisation des politiques d'achat, et ne supprime nullement les « bibliothèques de facultés » : au contraire, la bibliothèque de l'Université doit être à même de leur fournir toute l'assistance technique qu'elles réclament.

A court terme, il convient de coordonner, d'améliorer les instruments de la coopération (catalogues collectifs) ; à long terme de faire passer dans les faits le Centre national

de prêt, avec constitution successive des spécialités. Mais les bibliothèques universitaires sont aussi les premières intéressées par la mise en place d'un réseau informatisé, sans aller jusqu'à y voir la panacée universelle.

En effet, l'insuffisance en moyens et en personnel exposée plus haut doit sans plus tarder être prise en considération.

Crédits d'équipement

Dans l'état actuel, il est nécessaire de construire encore 150 à 200 000 m² (surtout en médecine et surtout à Paris, qui a pris du retard depuis quinze ans). Il faudrait en 5 ans commencer par atteindre 120 000 m² soit 350 millions de F de dépenses.

Il faut aussi remettre en conformité les bâtiments récents conçus à l'époque de l'énergie à bon marché, pour limiter les dépenses de chauffage.

Crédits de fonctionnement

La dotation d'une bibliothèque doit tenir compte d'une part des dépenses générales réelles de l'exercice précédent, et d'autre part des achats documentaires.

L'équilibre budgétaire imposé par les règles administratives est actuellement factice puisque c'est en fonction des dépenses générales incompressibles qu'est calculé le chapitre des dépenses documentaires, la véritable mission des bibliothèques. Cet équilibre n'est obtenu depuis 5 ans que par des *résiliations d'abonnements* (ce qui compromet l'avenir des publications spécialisées au tirage très limité) par la *suppression de la reliure* au détriment de la conservation des fascicules de revues, (tandis que par contre-coup la diminution de ces dépenses pose de graves problèmes de service à ce secteur de l'artisanat) enfin par le *refus des demandes d'achat* (ce qui, avec les suppressions d'abonnements rend impossible le travail de recherche des universitaires).

C'est dans les sections scientifiques et médicales que la situation est la plus désespérée, car les revues récentes contiennent l'essentiel de la documentation réclamée par les chercheurs, mais si les tarifs d'abonnement des revues historiques ou juridiques n'obligent pas chaque année à faire des suppressions comme en sciences, dans les sections littéraires les diminutions d'achats de livres seront ressenties à long terme, l'amortissement étant plus long, parfois même illimité : on ressent encore aujourd'hui la néfaste période 1920-1945 où les acquisitions étaient insignifiantes.

Eu égard aux crédits consacrés aux charges constantes (traitement des personnels, amortissement des équipements, entretien et fonctionnement), les crédits d'acquisition ne représentent que 20 % du total. Par conséquent 20 % d'augmentation des crédits accordés aux bibliothèques universitaires doublerait pratiquement les acquisitions.

En 1975, les critères de répartition étaient :

surface 33 F le m² provincial

38 F le m² parisien

nombre d'étudiants 16 F en droit et en lettres

19 F en médecine et sciences économiques

24 F en sciences et pharmacie.

Il y a deux ans nous demandions pour le budget 1976, 47 F par m² et 75 F par étudiant soit 85 millions de crédits de fonctionnement. Nous avons bien obtenu l'attribution surface (qui en général a suffi mais — pas partout — pour le fonctionnement et les dépenses générales), mais l'allocation étudiant ne fut que de 20 F ; la ligne budgétaire était de 46 millions.

La subvention de 1977 fut identique à celle de 1976, malgré l'érosion budgétaire.

Au lieu des 6 % d'ajustement annuel antérieur, l'augmentation était donc cette fois de 0 % ; celle de 1978 sur 1977 se situe entre 1,50 à 3,50 % selon les bibliothèques : cette relâche de l'effort budgétaire a de quoi alarmer les bibliothécaires.

En 1978, il aurait fallu 51 F par m² et 80 F par étudiant, soit 92 millions. Le budget voté est de 56,1 millions (soit 47 F par m², 23,50 par étudiant).

Dotation en personnels

Le plan de réorganisation de 1975 insistait sur le besoin de personnel supplémentaire qualifié :

— personnel de service sur lequel reposent les permanences des séances ; pour ouvrir pendant de longues séances, pour limiter les périodes de fermeture, il faut des magasiniers ;

— personnel technique pour offrir le support technique demandé par les « bibliothèques facultaires » afin que leurs ressources soient mieux exploitées. C'est à cette fin que les « cellules de rationalisation » imaginées à la réunion de Gif-sur-Yvette ont été timidement créées : au lieu des 8 personnes annoncées, chaque « mission » n'en comprend que 2 (1 conservateur, 1 sous-bibliothécaire) ; même ainsi leur généralisation auprès de toutes les B.U. permettrait la coopération technique efficace et durable, mais progressive, souhaitée par tous ;

— personnel scientifique

Le taux d'encadrement bibliothécaire/étudiants a diminué de 20 % depuis 1968 : le service fourni est plus médiocre. L'analyse des tâches (à laquelle a procédé la bibliothèque de Nancy) montre que la mission d'information des lecteurs n'occupe que 5,5 % du temps de travail. Cette place est beaucoup trop faible, et il faut renforcer les effectifs pour que le personnel scientifique soit moins occupé par les tâches répétitives.

Cette augmentation de l'effectif technique et scientifique implique des créations de postes budgétaires traduites par une augmentation des places au concours d'entrée de l'École nationale supérieure des bibliothécaires, — en décroissance depuis 1968 (17 places au concours de 1977, 80 dix ans plus tôt) —, et au concours de recrutement des sous-bibliothécaires d'État.

Le « Livre noir des B.U. » demandait, en 1973, 260 postes nouveaux sur-le-champ, et 900 créations en 5 ans, pour moitié de catégories scientifique et technique, pour moitié de personnel de service et administratif, avec un *doublément du personnel en 10 ans* : ces demandes sont maintenues.

CONCLUSION

Agir ou laisser périr

Il est certain que l'ensemble de cette politique est à mener à partir d'une Direction des bibliothèques dont la reconstitution s'impose et à travers des bibliothèques dont au moins celles qui sont interuniversitaires devraient jouir du statut d'établissement public (l'utilité de la formule est certaine chaque fois qu'une mission présente des caractères spécifiques et techniques : c'est bien le cas). Et la conclusion du « Livre noir » reste valable quatre ans plus tard :

— il n'y a pas d'autonomie en technologie avancée s'il n'y a pas un réseau documentaire moderne.

— il n'y a pas de réseau documentaire sans une infrastructure de bibliothèques d'étude et de recherche.

Le rétablissement d'un fonctionnement documentaire normal passe par l'amélioration urgente de la situation budgétaire si l'on veut assurer la collaboration légitime que l'Université réclame à sa Bibliothèque.

Le but n'a pas changé depuis 4 ans, il a simplement reculé ; si rien ne change d'ici quatre ans, il sera définitivement hors d'atteinte.